



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2016

9

OBJET : Exercice 2016 – Décision modificative 1

DELIBERATION APPROUVEE PAR	Voix-pour Abstention(s)	Voix-contre Non-participation-au-vote	À l'unanimité
-------------------------------	----------------------------	--	---------------

L'an deux mille seize, le six octobre à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué par son Président le vingt-neuf septembre 2016, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Karl OLIVE, Président.

**17 TITULAIRES PRESENTS** : M. MAZAGOL et M. AUDEBERT d'Andrésy, M. SANTINI de CU GPSO, M. BERTAUX de Carrières sous Poissy, M. BRENOT de Chanteloup les Vignes, Mme KAUFFMANN et M. DEWASMES de Médan, M. LE BLOAS et M. DOUNIES d'Orgeval, M. MONNIER de Poissy, Mme DEBAISIEUX-DENE de Triel sur Seine, Mme de la VAUZELLE et M. DEGAND de Villennes sur Seine, M. JULIEN d'Aigremont, M. FERRU et M. ALZINA de Chambourcy.

**4 TITULAIRES ABSENTS** : M. BOUTOILLE de Triel sur Seine, M. UDRON d'Aigremont, M. COQUELET et M. WOTIN de Maurecourt.

**1 POUVOIR** : M. GOURVENEC à M. BRENOT.

**SECRETAIRE** : Monsieur Pierre-François DEGAND.

Les membres présents forment la majorité des membres du Comité Syndical en exercice, lesquels sont au nombre de 22.

-----

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49 et ses mises à jour successives,

Vu le budget de l'exercice 2016 proposé par le Président et adopté par délibération du 14 avril 2016,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative n°1,

Vu l'avis du Bureau syndical du 6 octobre 2016,

LE COMITE,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

**Article 1 :**

d'adopter la décision modificative numéro 1 au budget 2016 comme suit :

Chapitre	Compte	Sens R/O	Section	montant
011	604	D R	EXP	100 000.00
65	6542	D R	EXP	6 830.13
012	6411	D R	EXP	7 000.00
23	2315	D R	INV	-113 830.13
Autofinancement				
021	021	R O	INV	-113 830.13
023	023	D O	EXP	-113 830.13

**Article 2 :**

de donner pouvoir à Monsieur le Président pour exécuter la présente délibération.

Le Président,  
Maire de Poissy,  
Vice-président de la Communauté urbaine  
Grand Paris Seine & Oise,  
Vice-président du Conseil départemental des Yvelines,



Karl OLIVE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission  
en Préfecture le :

et de la publication le :

le Président

21 OCT. 2016

25 OCT. 2016

Karl OLIVE